

**MAIRIE de BRIGUEUIL  
CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

**Présents : 12  
Procuration : 01  
Votants : 13**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 07 novembre 2023

**Pour : 13 Contre : 00  
Abst./Blancs/Nuls : 00**

**PRESENTS** : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., COUTANT M., LAVAUZELLE I., TERNET C., JOULIA G. .  
**ABSENTS** : M. GUENE F., Mme FREMERY Cl. (excusés).

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

**Affiché le : 27 novembre 2023** M. GUENE Frédéric a donné procuration à M. BEAULIEU Claude.

**OBJET : Complément d'adressage relatif à la délibération du 06/03/2019 concernant la dénomination et numérotation des voies de la commune**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 06/03/2019, il a été décidé de procéder à la dénomination de voirie et à la numérotation des immeubles sur la commune de BRIGUEUIL.

Après vérification, il s'avère que l'adressage est incomplet, et qu'il est donc nécessaire de compléter la liste des noms de voies et les numéros déjà attribués, par l'adressage suivant :

- ⇒ Grosland N° 4 bis (Parcelle H n° 803)
- ⇒ Route de la Forêt-Villeneuve N° 20 bis (Parcelle A n° 596)
- ⇒ Rue de Magnac N° 18 (Parcelle G n° 179)
- ⇒ Anveau N° 2 bis (Parcelle I n° 727)
- ⇒ Pressaleix des Osiers N° 9 bis (Parcelle C n° 1349)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- à l'unanimité, par vote à main levée,

- décide de compléter la liste des noms de voies et les numéros déjà attribués, et validée suivant délibération du 06/03/2019, par l'adressage suivant :

- ⇒ Grosland N° 4 bis (Parcelle H n° 803)
- ⇒ Route de la Forêt-Villeneuve N° 20 bis (Parcelle A n° 596)
- ⇒ Rue de Magnac N° 18 (Parcelle G n° 179)
- ⇒ Anveau N° 2 bis (Parcelle I n° 727)
- ⇒ Pressaleix des Osiers N° 9 bis (Parcelle C n° 1349)

- valide cet ajout et précise que cette délibération vient compléter celle prise en date du 06/03/2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.  
A BRIGUEUIL le 27 novembre 2023



Le Maire,  
**Robert ROUGIER**